

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juin 2021

### NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE

#### **BUDGET – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS**

##### 1/ CONTEXTE :

À la clôture de chaque exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, les collectivités locales sont tenues de rendre compte des opérations budgétaires qui ont été exécutées au titre de l'année N. Celles-ci sont regroupées dans un document appelé le compte administratif.

Ce dernier a donc pour but de retracer la situation exacte et réelle des finances de la collectivité, à savoir les opérations réalisées et les restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes. Il permet aussi de rapprocher et de comparer ces réalisations effectives aux prévisions budgétaires.

Les restes à réaliser n'appartenant exclusivement qu'à la section d'investissement, correspondent, d'une part, aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements, et, d'autre part, aux recettes, certaines n'ayant donné lieu à aucune émission de titre de recettes avant la fin de l'exercice considéré. Les restes à réaliser doivent être repris dans le budget de l'exercice suivant.

Par ailleurs, par délibération n° 2020-28 en date du 10 juillet 2020, n° 2020-48 en date du 11 juillet 2020 et 2020-125 en date du 10 décembre 2020, le Conseil municipal a respectivement approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 et l'affectation des résultats, adopté le budget primitif pour l'exercice 2020 et la décision modificative n°1.

Le compte administratif de l'exercice 2020 peut se résumer comme suit :

		Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)
Réalizations de l'exercice	section de fonctionnement	40 652 858,53	44 898 630,13
	section d'investissement	6 762 597,13	5 850 582,83
Reports de l'exercice n-1	section de fonctionnement		2 115 110,31
	section d'investissement	1 373 964,42	
	Total	48 789 420,08	52 864 323,27
Restes à réaliser	section d'investissement	3 080 115,35	2 187 563,00
Résultat cumulé	section de fonctionnement	40 652 858,53	47 013 740,44
	section d'investissement	11 216 676,90	8 038 145,83
	Total cumulé	51 869 535,43	55 051 886,27

## 2/ FONDEMENTS JURIDIQUES :

Les collectivités locales sont dans l'obligation de voter chaque année un compte administratif représentant l'enregistrement définitif des recettes et des dépenses réellement constatées sur l'année budgétaire de l'année écoulée.

Par ailleurs, le vote du compte administratif doit être précédé par le vote du compte de gestion. Il doit correspondre parfaitement au compte de gestion tenu et élaboré par le comptable du Trésor.

Le code général des collectivités territoriales prévoit dans son article L.1612-12 que le compte administratif doit être voté avant le 30 juin de l'année N+1.

## 3/ MOTIVATION DE DROIT ET DE FAIT :

Le compte administratif est le dernier acte d'une année budgétaire. Il doit regrouper de manière exhaustive l'ensemble des mouvements effectifs des dépenses et des recettes réalisées et constatées de l'année N. Il se présente sous la même forme que le budget primitif permettant ainsi une comparaison entre les prévisions et les réalisations.

### **A – Les résultats du compte administratif 2020**

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 est un excédent de 4 074 903,19 euros se décomposant ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : 6 360 881,91 euros ;
- Section d'investissement : - 2 285 978,72 euros.

Compte-tenu des restes à réaliser, qui s'élèvent à la somme de 3 080 115,35 en dépenses et à la somme de 2 187 563,00 en recettes, le besoin de financement de la section d'investissement est porté à 3 178 531,07 euros.

Ces résultats étant identiques à ceux estimés à l'issue de la journée complémentaire et ayant servi de base à une reprise anticipée des résultats, Madame La Maire rappelle les décisions d'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement prises par l'assemblée communale le 22 mars 2021 :

- la somme de 3 178 531,07 euros à l'article 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé ;
- la somme de 3 182 350,84 euros à l'article 002 – résultat de fonctionnement reporté.

Le déficit de la section d'investissement, soit 2 285 978,72 euros, étant repris à l'article 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

## B – Section de fonctionnement

Afin d'apprécier les résultats de la gestion 2020, les réalisations sont rapprochées des prévisions inscrites au budget, les écarts résultant d'une exécution inférieure aux prévisions en dépense et d'une exécution inférieure ou supérieure aux prévisions en recette, en raison du principe de prudence qui prévaut dans l'élaboration du budget.

Les pourcentages d'exécution pour la section de fonctionnement sont les suivants :

	Dépenses (en euros)	% d'exécution	Recettes (en euros)	% d'exécution
Prévues	46 102 460,31		46 102 460,31	
Réalisées	40 652 858,53	88,18 %	47 013 740,44	101,98 %
Solde	5 449 601,78		911 280,13	

La section de fonctionnement présente donc un résultat de clôture excédentaire de 6 360 881,91 euros.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, qui entre dans la composition de l'autofinancement, ne fait l'objet d'aucune exécution budgétaire.

La procédure d'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement permet la réalisation de l'autofinancement.

Le tableau qui suit détaille l'exécution budgétaire par chapitre :

Dépenses (en euros)				Recettes (en euros)			
Chapitre	Prévu	Réalisé	% de réalisation	Chapitre	Prévu	Réalisé	% de réalisation
011 – Charges à caractère général	5 848 790,00	4 728 302,70	80,84%	013 – Atténuations de charges	185 000,00	218 524,88	118,12%
012 – Charges de personnel	25 702 675,00	24 988 790,26	97,22%	70 – Produits des services	2 598 490,00	2 866 034,60	110,30%
014 – Atténuations de produits	209 300,00	160 913,85	76,88%	73 – Impôts et taxes	33 447 300,00	33 728 755,62	100,84%
65 – Autres charges de gestion courante	8 957 145,00	8 941 158,08	99,82%	74 – Dotations et participations	7 015 210,00	7 263 064,54	103,53%
66 – Charges financières	740 000,00	627 759,50	84,83%	75 – Autres produits de gestion courante	738 800,00	814 675,66	110,27%
67 – Charges exceptionnelles	38 050,00	6 390 ,90	16,80%	76 – Produits financiers	50,00	2,50	5,00%
022 – Dépenses imprévues	70,31	0,00	0,00%	77 – Produits exceptionnels	2 500,00	7 572,33	302,89%
Total des dépenses réelles	41 496 030,31	39 453 315,29	95,08%	Total des recettes réelles	43 987 350,00	44 898 630,13	102,07%
023 – Virement à la section d'investissement	3 410 800,00	-	0,00%	002 – Excédent de fonctionnement reporté	2 115 110,31	2 115 110,31	100,00%
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	1 195 630,00	1 199 543,24	100,33%	042 – Opérations d'ordre transfert entre sections			
Total	46 102 460,31	40 652 858,53	88,18%	Total	46 102 460,31	47 013 740,44	101,98%

La gestion peut s'apprécier au regard de l'évolution pluriannuelle, tant en dépenses qu'en recettes.

En k€	2016	2017	2018	2019	2020
011 - Charges à caractère général	6 212	5 767	5 527	5 587	4 728
012 - Charges de personnel	25 567	25 494	25 406	25 036	24 989
014 – Atténuation de produits	177	192	198	182	161
65 - Autres charges de gestion courante	9 189	9 131	9 089	9 037	8 941
66 – Charges financières	956	714	724	655	628
67 - Charges exceptionnelles	1 079	323	19	147	6
Dépenses réelles de fonctionnement	43 180	41 621	40 963	40 644	39 453
Evolution		- 3,61%	- 1,58%	- 0,78%	- 2,93%

On constate une diminution de 2,93 % des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) par rapport à 2019, l'exercice 2020 étant marqué par les effets de la crise sanitaire, de nombreux services et activités n'ayant pu être mis en œuvre en raison des périodes de confinement et de restriction. Une comparaison peut être toutefois faite en rapprochant les valeurs de la Commune aux derniers ratios connus (*source : DGCL, portant sur les résultats des comptes administratifs 2019*) de la strate ou de communes environnantes, les ratios par habitant constituant des indicateurs courants mais par nature très sensibles aux variations de population.

	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne strate 20 000-50 000	Chevilly-Larue	L'Hay-les-Roses	Cachan
Pop. légale	26 844	26 980	27 323	27 556	27 905	-	19 454	31 416	30 524
DRF / hab	1 609	1 543	1 499	1 475	1 414	1 393	1 833	1 360	1 616

En termes de structure de dépenses :

- les charges de personnel représentent 63,34 % des dépenses réelles de fonctionnement et elles diminuent de 0,19 % de 2019 à 2020.

	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Hay-les-Roses	Cachan
Par habitant	952	945	930	909	895	761	1 193	624	800
012 / DRF	59,21 %	61,25 %	62,02 %	61,60 %	63,34 %	59,66 %	65,08 %	47,52 %	55,10 %

Cette diminution s'explique par les postes restés vacants suite au départ d'agents (mutation, décès, congé parental, disponibilité), ces postes n'ayant pas pu être pourvus dans l'immédiat, et par le faible recours aux vacataires compte-tenu de la baisse d'activité des services pendant les périodes de restrictions sanitaires.

Les autres charges de gestion courante représentent 22,66 % des dépenses réelles de fonctionnement et diminuent de 1,06 % de 2019 à 2020. Elles sont principalement composées du fonds de compensation des charges territoriales (5 977 K€ en 2020), des subventions au Centre communal d'action sociale (1 080 K€) et aux associations (952 K€) ainsi que de la participation au budget de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (567 K€).

Les charges à caractère général représentent 11,98 % des dépenses réelles de fonctionnement et marquent une forte baisse de 15,37 % de 2019 à 2020, l'ensemble des crédits d'activités des services à la population mais, également, les charges de fonctionnement des bâtiments, ayant été impactés par les mesures de restrictions inhérentes à la crise sanitaire. Car si ce chapitre enregistre les dépenses exceptionnelles de matériels et fournitures de protection des agents et du public contre la Covid19, il voit également les crédits des activités diminuer sous l'effet de l'annulation de manifestations, de l'arrêt ou de la moindre fréquentation des activités municipales.

Coté recettes, la diminution des recettes réelles de fonctionnement est de 0,84 % entre 2019 et 2020.

En k€	2016	2017	2018	2019	2020
013 - Atténuation de charges	273	211	187	192	219
70 - Produits des services	3 537	3 401	3 191	3 889	2 866
73 – Impôts et taxes	30 150	30 605	32 670	33 377	33 729
74 - Dotations et participations	7 548	7 010	7 006	6 956	7 263
75 - Autres produits de gestion courante	1 440	763	795	802	815
77 - Produits exceptionnels	4 653	4 925	158	63	8
Recettes réelles de fonctionnement	47 601	46 915	44 007	45 279	44 899
Evolution		- 1,44%	- 6,20%	2,89%	- 0,84%

	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Haÿ-les-Roses	Cachan
RRF / hab	1 773	1 739	1 611	1 643	1 609	1 473	2 054	1 496	1 649

En ce qui concerne la structure des recettes :

Les impôts et taxes représentent 75,12 % des recettes réelles de fonctionnement et progressent de 1,05 % entre 2019 et 2020.

Ce chapitre comprend le produit des taxes foncières et d'habitation (22 300 K€ en 2020), l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand-Paris (8 594 K€), le fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (1 118 K€) ainsi que d'autres taxes telles que les taxes additionnelles aux droits de mutation (1 086 K€), ces dernières enregistrant en 2020 une baisse de 21,26 % par rapport à 2019.

Le produit fiscal des taxes foncières et de la taxe d'habitation est légèrement supérieur au produit attendu grâce à l'encaissement de rôles supplémentaires.

Les taux communaux n'ont pas augmenté depuis 2009 et se situent comme suit par rapport aux 47 communes du Val-de-Marne :

	Taux 2020	Rang 1	Rang 47	Moyenne départementale	Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Haÿ-les-Roses	Cachan
TH	24,36	15,35 % (Rungis)	35,13% (Villeneuve St Georges)	24,40	20,05	15,58	26,29	25,10
TFPB	23,21	8,10% (Rungis)	34,07% (Ivry sur Seine)	21,38	23,35	15,25	22,52	20,69
TFPNB	49,44	10,9% (Saint-Mandé)	145,71% (Villiers-sur-Marne)	60,79	56,06	35,28	48,90	71,99

L'effort fiscal mesure la richesse fiscale d'une commune en rapportant le produit de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au produit théorique de ces taxes obtenu en appliquant les taux moyens nationaux aux bases brutes (avant abattements et exonérations).

	2016	2017	2018	2019	2020	Effort moyen de la strate	Chevilly-Larue	L'Haÿ-les-Roses	Cachan
Effort fiscal	1,05	1,04	1,05	1,11	1,11	1,22	0,77	1,17	1,11

Autre indicateur mesurant la pression fiscale sur un territoire donné, le potentiel financier, comptabilise le produit fiscal encaissé par la commune et le territoire auquel on ajoute la Dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat et que l'on divise par la population DGF, soit 27 990 habitants en 2020.

	2016	2017	2018	2019	2020	Potentiel fin. moyen de la strate	Chevilly-Larue	L'Haÿ-les-Roses	Cachan
Potentiel fin. / hab.	1 276	1 216	1 198	1 203	1 197	1 215	2 070	1 124	1 106

Les dotations et participations représentent 16,18 % des recettes réelles de fonctionnement et augmentent de 4,42 % de 2019 à 2020.

Au sein de la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation forfaitaire (DF) affiche en 2020 un montant plus faible qu'en 2019 (3 692 K€ contre 3 713 K€). Cependant, la Commune bénéficie des enveloppes de la péréquation et voit sa dotation de solidarité urbaine (DSU) et sa dotation nationale de péréquation (DNP) progresser légèrement.

	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Hay-les-Roses	Cachan
DF en k€	4 239	3 801	3 766	3 713	3 692	-	0	4 098	3 607
DF / hab.	158	141	138	135	132	-	0	130	118
DGF en k€	4 525	4 152	4 149	4 129	4 148	-	126	4 559	4 611
DGF / hab.	169	154	152	150	149	200	6	145	151

Les produits des services, du domaine et ventes diverses représentent 6,38 % et diminuent de 26,30 % entre 2019 et 2020. Cette évolution défavorable est due en partie à une modification du rythme de facturation des activités périscolaires entre 2018 et 2019 mais surtout au recul des recettes tarifaires lié à la baisse globale de fréquentation des services de proximité durant la crise sanitaire.

### C – Dette et épargne

Le stock de dette au 31 décembre 2020 s'élève à 26 754 297,35 euros. Toutefois, il convient de noter qu'au titre des restes à réaliser figure un emprunt pour un montant de 1 800 000 euros encaissé par la Commune au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette en K€	29 417	25 452	29 837	26 059	27 175	26 754
Capacité de désendettement	71,1	1 272,6	40,5	8,6	5,8	4,9

Exprimé en nombre d'années, le ratio de capacité de désendettement (encours de la dette sur épargne brute) permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser le capital de la dette ; on considère généralement que le seuil critique se situe à 12 ans. Si la capacité de désendettement décroît et tend à se stabiliser, la qualité de l'encours est également un indicateur important. Ce dernier, classé à 100% en 1A selon la typologie de la charte Gissler, est très peu exposé aux aléas des marchés car constitué de 83,46 % de dette à taux fixe et de 16,54 % de dette à taux révisable.

	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Hay-les-Roses	Cachan
Dette / hab	948	1 106	954	986	959	1 032	1 386	1 305	1 550

Par ailleurs, la diminution des recettes réelles de fonctionnement étant moindre que la baisse des dépenses réelles de fonctionnement, l'effet ciseau est évité pour cet exercice budgétaire et le compte administratif 2020 dégage une épargne améliorée.

En K€	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement courant	43 849	45 216	44 891
- dépenses de fonctionnement courant	40 220	39 842	38 819
= Excédent brut courant	3 629	5 374	6 072
+ produits exceptionnels larges	158	63	8
- charges exceptionnelles larges	19	146	6
= Epargne de gestion	3 768	5 291	6 074
- Intérêts de la dette	724	655	628
= Epargne brute	3 044	4 636	5 445
- Remboursement en capital de la dette	3 778	3 384	2 910
= Epargne nette	-734	1 252	2 535

## D - Section d'investissement

Les pourcentages d'exécution, tant en dépenses qu'en recettes, pour la section d'investissement sont les suivants :

	Dépenses (en euros)	% d'exécution	Recettes (en euros)	% d'exécution
Prévues	12 527 473,61		12 527 473,61	
Réalisées	8 136 561,55	64,95 %	5 850 582,83	46,70 %
Restes à réaliser	3 080 115,35	89,54 %	2 187 563,00	64,16 %
Solde	1 310 796,71		4 489 327,78	

L'exercice 2020 présente un résultat de clôture déficitaire de 2 285 978,72 euros et, compte tenu des restes à réaliser, un solde de réalisation de la section d'investissement déficitaire de 3 178 531,07 euros, qui sera couvert par l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de 64,95 % et de 89,54 % en incluant les restes à réaliser (RAR), cet indicateur de gestion montrant que, malgré des circonstances particulières (année électorale, arrêt des chantiers pendant le confinement, reprise progressive et avec mesures sanitaires pour les entreprises de travaux également...), un travail précis et suivi a pu être mené avec les entreprises.

Les restes à réaliser se décomposent ainsi qu'il suit :

En dépenses : 3 080 115,35 euros

Parmi les principales opérations restant à réaliser ou en voie d'achèvement, il convient de citer :

- Participation à l'enfouissement des réseaux électriques	1 385 000,00 €
- Équipement en logiciels et matériels informatiques	93 414,27 €
- Travaux de façade, toiture et géothermie du gymnase Périquoi	122 153,85 €
- Création d'un cheminement piétons quartier des Frères Lumière	83 133,60 €
- Construction du gymnase quartier des Frères Lumière	389 489,94 €
- Construction de la minicrèche du quartier des Frères Lumière	644 980,80 €

En recettes : 2 187 563,00 euros

- Emprunt	1 800 000,00 €
- Subvention Région adaptation réseau secondaire gymnase Périquoi	79 320,51 €
- Subventions MGP véhicules propres et éco-pâturage	33 951,18 €
- Subventions SIPPEREC éclairage et menuiseries Parc des sports, menuiseries extérieures Hôtel-de-Ville, éclairage bibliothèque, toiture et éclairage Périquoi	81 389,89 €
- Subvention FIPD installation alarmes PPMS maternelle Les Tulipes	6 330,02 €
- Remboursement des travaux du collège Saint-Exupéry par le Département	186 571,40 €

Le tableau suivant détaille l'exécution budgétaire par chapitre :

Dépenses (en euros)				Recettes (en euros)			
Chapitre	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	Chapitre	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
<b>Dépenses financières</b>				<b>Recettes financières</b>			
001 – Solde d'exécution reporté	1 373 964,42	1 373 964,42		10 – Dotations, fonds divers	830 000,00	260 911,23	
16 – Emprunts et dettes assimilées	3 134 000,00	2 910 231,84		1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	1 651 893,36	1 651 893,36	
26 – Participations et créances	2 500,00			165 – Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00		
020 – Dépenses imprévues	650,00						
Sous-total	4 511 114,42	4 284 196,26	0,00	Sous-total	2 484 893,36	1 912 804,59	0,00
<b>Dépenses d'équipement</b>				<b>Recettes d'équipement</b>			
20 – Immobilisations incorporelles	264 921,69	159 156,63	79 435,35	13 – Subventions d'investissement	459 578,85	248 235,00	200 991,60
204 – Subventions d'équipement versées	2 394 362,40	859 054,97	1 385 000,00	16 – Emprunts et dettes assimilées	4 290 000,00	2 490 000,00	1 800 000,00
21 – Immobilisations corporelles	1 982 363,02	1 124 449,52	461 021,58				
23 – Immobilisations en cours	3 374 712,08	1 709 704,17	1 154 658,42	23 – Immobilisations en cours	500 000,00		
Sous-total	8 016 359,19	3 852 365,29	3 080 115,35	Sous-total	5 249 578,85	2 738 235,00	2 000 991,60
<b>Opérations pour compte de tiers</b>				<b>Opérations pour compte de tiers</b>			
45 – Opérations sur ets d'enseignement				45 – Opérations sur ets d'enseignement	186 571,40		186 571,40
Sous-total	0,00	0,00	0,00	Sous-total	186 571,40	0,00	186 571,40

<b>Dépenses d'ordre</b>				<b>Recettes d'ordre</b>			
040 – Opérations d'ordre transfert entre sections				021 – Virement de la section de fonctionnement	3 410 800,00		
				040 – Opérations d'ordre transfert entre sections	1 195 630,00	1 199 543,24	
Sous-total	0,00	0,00	-	Sous-total	4 606 430,00	1 199 543,24	-
Total	12 527 473,61	8 136 561,55	3 080 115,35	Total	2 527 473,61	5 850 582,83	2 187 563,00

Le taux d'équipement rapporte les dépenses d'équipement aux recettes réelles de fonctionnement. Il varie en fonction de la structure de la programmation.

	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Hay-les-Roses	Cachan
Taux d'équipement	18,56	21,71	7,70	12,27	8,58	21,4	8,07	37,04	17,12
Equip. / hab	329	377	124	202	138	394	166	557	282

Au titre des principales opérations d'équipement, peuvent être citées :

- La participation aux travaux d'enfouissement des réseaux (135 K€) ;
- Le versement du solde de la participation pour la place Charcot Zola (724 K€) ;
- L'achat de matériels (204 K€) et de logiciels (147 K€) informatiques ;
- Les travaux d'aménagement d'aires de jeux au Parc André Villette (84 K€) ;
- Les travaux de rénovation / sécurité à la Maison des jeunes et de la culture (176 K€) ;
- Les travaux de rénovation du gymnase Périquoï (114 K€) ;
- Les travaux d'aménagement de l'Hôtel-de-Ville (745 K€) ;
- La construction du gymnase quartier des Frères Lumière (353 K€) ;
- La construction de la minicrèche du quartier des Frères Lumière (584 K€).